

12 - Ressources Humaines

L'organisation actuelle des Directions des Ressources Humaines à Paris-Sorbonne et à l'UPMC est caractérisée par une forte centralisation des fonctions et une relative polyvalence des agents (et des cadres dans le cas de Paris-Sorbonne). Ces deux DRH se différencient principalement par leur taille, qui induit une spécialisation plus poussée des cadres à l'UPMC, et par leur périmètre (avec l'existence d'une fonction RH distincte pour les agents sur ressource contractuelle recherche à l'UPMC).

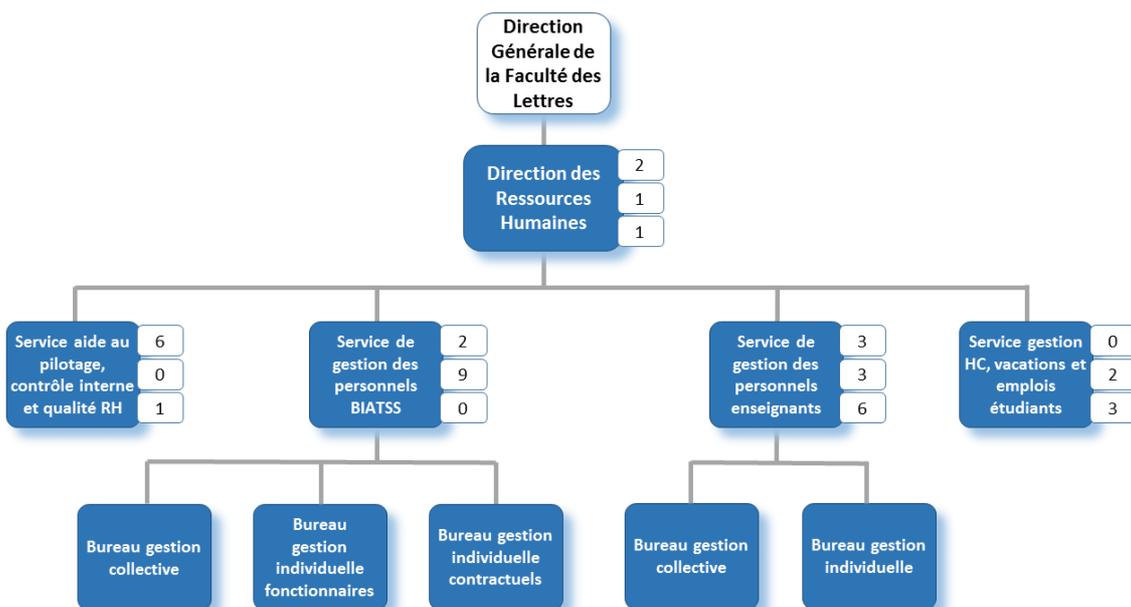
Au sein de Sorbonne Université, la fonction Ressources Humaines est répartie entre les facultés et l'université afin de pouvoir impulser une politique RH transversale et commune tout en préservant la qualité et la proximité de service apportées aux agents.

Au niveau facultaire, chaque **Direction des Ressources Humaines** (DRH) est en charge, pour le périmètre de sa faculté, du management stratégique et de la gestion RH, regroupant notamment :

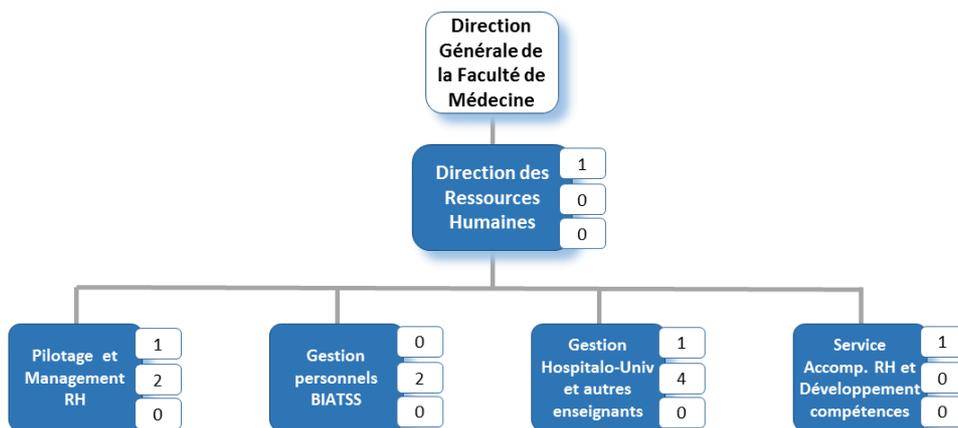
- le pilotage des indicateurs du COM pour le compte de la faculté en termes d'effectifs, de la masse salariale et de *reporting* RH,
- le management des équipes RH, l'optimisation des processus avec les composantes et entités de recherche ou de formation de la faculté,
- la communication interne à la faculté en matière de RH,
- l'ensemble des actes liés au recrutement des personnels affectés en faculté,
- l'ensemble des actes liés à la gestion opérationnelle des personnels affectés en faculté : paye, gestion administrative des positions et des carrières pour tous les statuts (titulaires, contractuels, vacataires), protection sociale (maladies et accidents, chômage),
- les plans d'action liés aux signalements au registre de santé et sécurité au travail et l'instruction de toute demande individuelle en matière de risque psychosocial,
- la participation à la préparation des CHSCT spéciaux pour leur domaine de compétences (si leur création est confirmée).

A noter : La halte-garderie est rattachée à la Direction Générale de la Faculté des Sciences, gérée au profit des étudiants et des personnels de Sorbonne Université dans leur ensemble. L'attribution des places est décidée par une commission au niveau universitaire. Le financement en est assuré par le niveau universitaire. L'objectif est d'étendre le service à toutes les facultés à l'occasion de la réimplantation du service dans de nouveaux locaux.

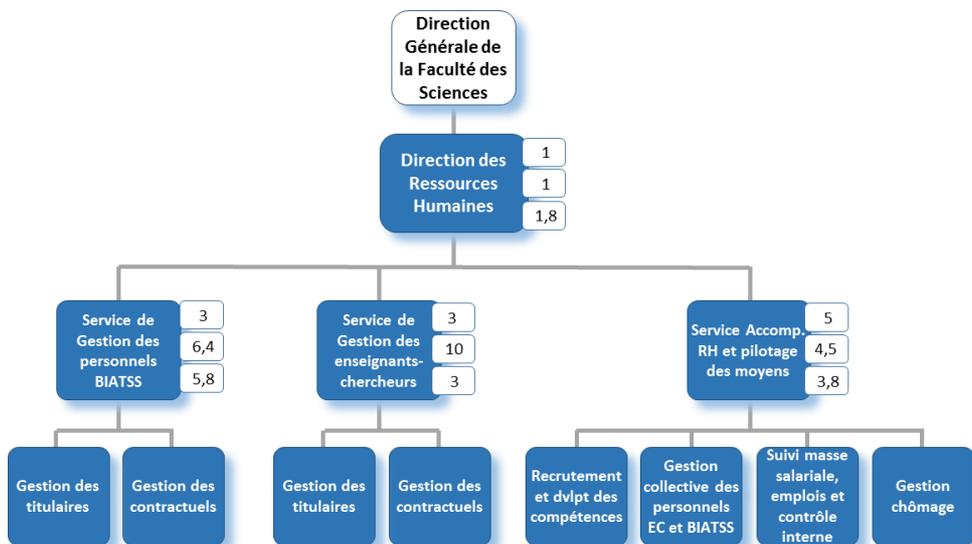
A la Faculté des Lettres :



A la Faculté de Médecine :

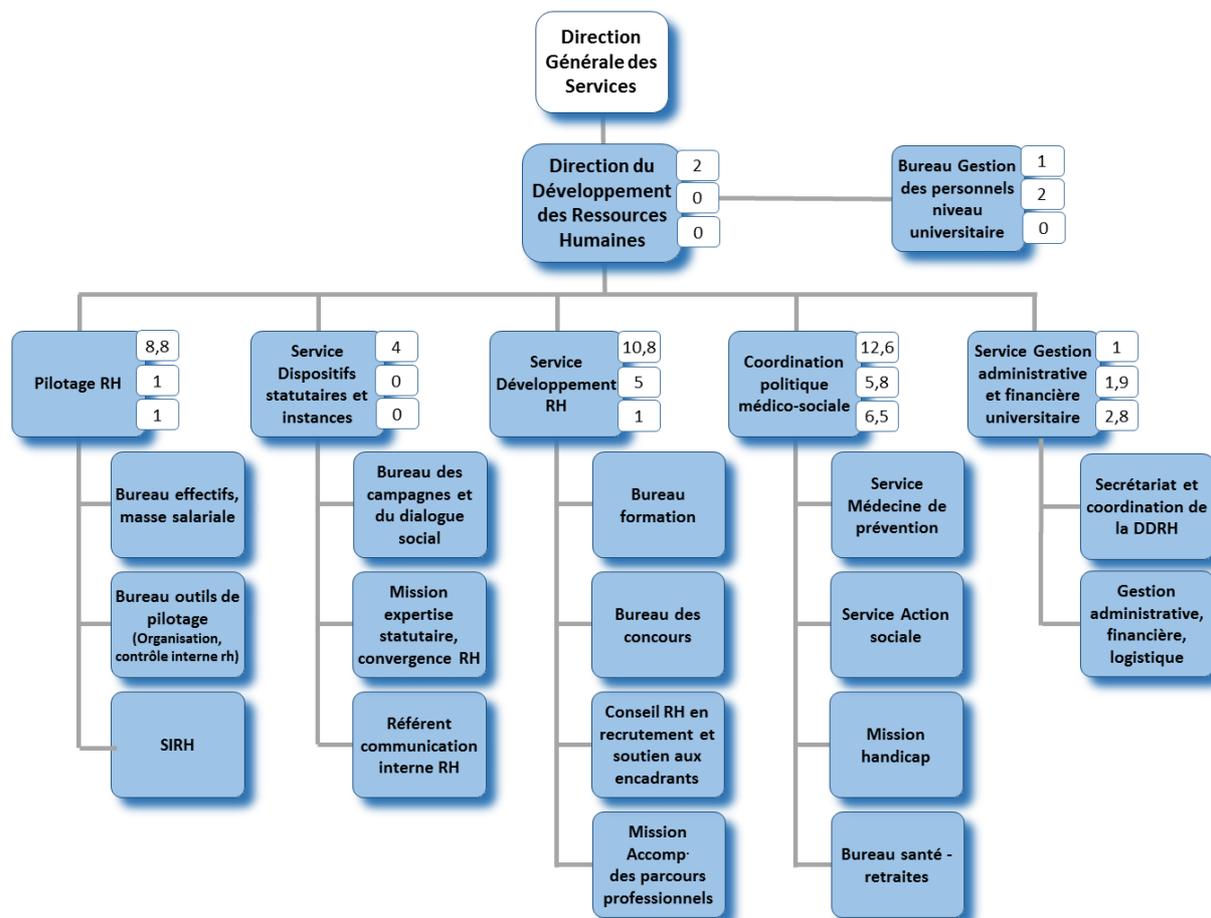


A la Faculté des Sciences :



Au niveau universitaire, la Direction du Développement des Ressources Humaines (DDRH) est en charge :

- 1-** de la préparation de la politique RH de l'université et du pilotage de sa mise en œuvre :
 - élaboration, associant les DRH des facultés, du schéma stratégique RH et sa déclinaison dans le volet RH des contrats d'objectifs et de moyens,
 - Interlocuteur de ministère : emplois et masse salariale, document prévisionnel de gestion (DPG), contrôle interne pour la qualité des données (cartographie des risques), gestion prévisionnelle des ressources humaines, politique de promotion des agents,
 - cadrage de la politique de l'emploi (recrutement, gestion des contractuels, mesures de convergence notamment des dispositifs indemnitaires et des régimes de temps de travail),
 - élaboration, mise en œuvre et suivi du plan pluriannuel de formation à destination de tous les agents,
 - préparation de la conduite du dialogue social de l'établissement et la gestion des instances (CPE, CCP, CAcR, CT) en lien avec la Direction de la Vie Institutionnelle,
 - pilotage et déploiement du système d'information RH (SIRH), dans la perspective d'un SIRH commun favorisant la dématérialisation de la gestion des personnels et des campagnes via un portail RH unique,
 - management et optimisation de la fonction RH, notamment par la co-construction et l'animation de la fonction avec les directions facultaires, le conseil en organisation et la communication interne
 - communication interne et l'information RH à destination des facultés et des agents.
- 2-** d'une offre de services experts opérationnels, en appui aux facultés et à leur Direction des Ressources Humaines :
 - développement des compétences : accompagnement des parcours des enseignants-chercheurs, conseil et orientation carrière à destination des BIATSS, soutien à la fonction d'encadrement, expertise liée au recrutement, à la mobilité, offre d'actions de formation, préparation et organisation de concours,
 - coordination de la politique médico-sociale : promotion de la santé au travail et soutien aux agents en risque de rupture professionnelle, médecine de prévention, action sociale, mission handicap, gestion statutaire des retraites et protection statutaire en lien avec les services rectoraux ou ministériels.
- 3-** de la gestion RH des personnels affectés au niveau universitaire ainsi que la gestion administrative et financière liée à ses missions d'expertise.



Les services centraux en charge des ressources humaines regroupent aujourd'hui 163,6 ETP (60,4A, 60,9B et 42,3C). Les ETP affectés au 1^{er} janvier 2018 seront au nombre de 166,5 (69,2A, 60,6B et 36,7C). L'évolution est conséquente d'une part du transfert des deux ETP concernant le contrôle de la paie par l'ordonnateur depuis l'agence comptable de Paris-Sorbonne et d'autre part d'ajustements et évolutions (concours, promotions...) courant 2017.